L'INFO 66

U<mark>n syndicat libre et</mark> indépendant

Edition du 19 Juin 2014

BULLETIN D'INFORMATIONS SYNDICALES

L'INFO 66 ÉVOLUE

Pour donner plus de lisibilité à notre information, notre bulletin L'INFO 66 se déclinera désormais de 2 façons : Une édition « spécial compte rendu » qui reprend exclusivement les comptes rendus des audiences, CAP, CDAS, CTL...., et une édition normale d'informations diverses. Vous pourrez ainsi retrouver plus facilement ces bulletins sur notre site internet

http://www.fo-dgfip-sd.fr/066/

LA DGFIP, LA RÉGION, L'EUROPE

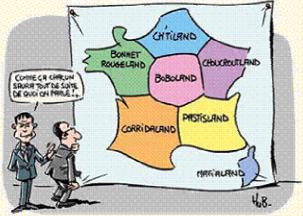
Le Président de la République a officialisé la réforme territoriale le 2 juin. Le même jour, la commission européenne diffuse « ses recommandations » concernant le « programme de réforme de la France pour 2014 ».

Pour la CGT Force Ouvrière, cette contre-réforme territoriale répond aux injonctions européennes.

Dans le cadre de l'acte III de la décentralisation, les nouvelles grandes régions auront davantage de responsabilités. Elles disposeront, notamment, de moyens financiers propres, à savoir des impôts locaux spécifiques supplémentaires, ainsi que des pouvoirs normatifs voire réglementaires.

Il s'agit, comme Force Ouvrière le dénonce depuis octobre 2012, d'une organisation de la République en fédérations de Régions très autonomes (y compris vis-à-vis du droit national).

UERS DAVANTAGE D'AUTHENTICITÉ POUR LA RÉFORME DES RÉGIONS



Comme l'indique Force Ouvrière, ces contre-réformes mettent en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité, et du coup, l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité de droit.

Ceux qui pensent que la DGFiP ne sera pas touchée se trompent pour le moins, ou cachent la vérité aux agents.

La conjugaison du pacte de responsabilité, de la réforme territoriale, de la MAP avec sa déclinaison à la DGFiP, la démarche stratégique, a entre autres, pour objectif de détruire le réseau de proximité, et accélérer le nombre de suppressions d'emplois dans notre administration.

l'IFRAP (Institut Français pour la Recherche sur les Administrations Publiques) vient de publier une étude sur l'avenir de la DGFiP face à la réforme territoriale. Ses conclusions sont inquiétantes pour l'avenir de nos missions et de nos conditions de travail.

PLAN CANICULE

Dans le cadre de la Démarche stratégique, l' opération économie de bout de chandelles est lancée.

Lors du dernier budget, les dépenses en fluides (electricité, eau, gaz) ont été ciblées : comment réduire ces dépenses ??

Le gros poste de dépense est l'électricité ; l'électricité pour l'informatique étant essentielle, pourquoi ne pas réduire les dépenses de chauffage, de climatisation ? En mettant en service le chauffage et la climatisation de plus en plus tard, comme par exemple en juin pour la climatisation.

Ainsi, les agents, sur au moins trois grands sites, ont dû patienter plusieurs jours avec des températures de plus de 30° dans les bureaux.

Sur un de ces sites, le système de climatisation a lâché lors de la remise en route.

Durant ces périodes de forte chaleur dans les bureaux, la fatigue chez les agents est certaine. Nous ne sommes pas tous égaux face à la chaleur ; la santé fragile de certains ne leur permet pas de s'adapter facilement et peut même accentuer certaines pathologies.

L'administration est responsable de notre santé au travail est garante des bonnes conditions de vie au travail.

Quand le thermomètre monte, les ambiances de travail déjà chaudes par endroits, s'échauffent....

SUGGESTION A LA DIRECTION

Objet : suppression de la climatisation

Il est possible de faire de substantielles économies en supprimant la climatisation de l'entreprise

Moyen:

Il suffit de mettre d'un côté du bâtiment tous ceux qui brassent de l'air...

.. et de l'autre tous ceux qui nous le pompent

Pour **FO** ,les agents et leurs conditions de vie au travail , leur santé, doivent passer avant toutes conditions budgétaires

MUTATIONS: LES CALENDES GRECQUES....

Les politiques successives de suppression d'emplois , dénoncées depuis des années par FO, impactent les volumes des recrutements, les possibilités de mutations, et complexifient les actes de gestions

Pour **FO** il est intolérable que les calendriers des CAP nationales et locales se tiennent aussi tardivement (cf agenda).

C'est un mépris affiché de la vie familiale des agents, qui doivent organiser leur migration (logement, scolarité des enfants...) en période de congés.

L'humain au centre des débats ?

Repoussé au calendes grecques...

COMPTES DE L'ÉTAT ... COMPTES DES AGENTS....

La certification par la Cour des comptes de l'Etat « constitue chaque année un véritable défi pour la DGFiP et nous avons su cette année encore le relever collectivement. » C'est en ces termes que le Directeur Général des Finances Publiques nous a tous remercié , en nous faisant presque tirer une larmette. Nous n'oublierons bien sûr pas sa nomination prestigieuse - et lucrative - a la tête de la Direction Générale du Trésor, ni la difficulté de l'administration a payer aux agents la prime qui découle de son satisfecit.

Merci donc pour les quelques 120 € brut pour notreannée de galère, et bravo pour les ors de la république qui l'attendent...

DÉONTOLOGIE?

FO rappelle que les agents de la DGFiP sont des citoyens comme les autres avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Pour F.O.-DGFiP, l'exemplarité justifie le contrôle du respect des obligations de dépôt de la déclaration de revenus, de paiement de l'impôt et la sanction en cas de manquement.

En revanche, cette notion d'exemplarité ne doit pas aboutir à une rupture de l'égalité du citoyen devant l'impôt.

Il dénonce ainsi l'ambiance de suspicion permanente que la direction, sous couvert de déontologie, fait régner dans les services et qui participe activement à la dégradation des conditions de travail des agents.

Enfin, **FO** relève les incohérences existantes entre la préoccupation affichée de la Direction Générale sur les Risques Psycho-Sociaux (RPS) et le contrôle déontologique .

D'un côté, l'affichage d'une inquiétude pour la santé mentale des agents, de l'autre le poids mental du manque de confiance.

CAP locales 04 juillet 2014 Cadre C 17 juillet 2014 Cadre B 18 juillet 2014 Cadre A NOTES Communiquer les dossiers aux représentants FO

UN ÉNARQUE EN REMPLACE UN AUTRE

Le nom du successeur de monsieur Bruno Bézard à la direction générale des finances publiques (DGFiP) vient d'être arrêté. Il s'agir de monsieur Bruno Parent, 61 ans ,ex-directeur général de la concurrence entre 2007 et 2009, de la consommation et de la répression des fraudes à Bercy, et surtout, ancien directeur général des impôts (DGI) entre 2003 et 2007.

Cette info est paru dans les échos le 14/06/2014 Encore une fois la presse a les infos avant les agents. Bonne chance a Mr Parent ,mais son curriculum vitae ne laisse pas penser a un changement de cap dans l'application des mesures d'austérité gouvernementale a la DGFIP

Oserait on dire Bruno blanc et blanc Bruno?





En raison du décalage du début de la CAP Nationale des cadres B (la CAPN a commencé avec 1 jour et demi de retard), elle devrait donc se terminer le mardi 24 juin au soir (la semaine du 16 aux 20 étant neutralisée pour le congrès national du Syndicat *Solidaires*).

Les "suites" de la CAPN sont décalées aux 7 et 8 juillet avec une diffusion du mouvement définitif probablement le <u>9</u> juillet.

On ne connaît pas encore les incidences sur le calendrier prévu au niveau local.

Vos représentants **FO** en CAP :

	_	
Roger SFEIR	C	roger.sfeir@dgfip.finances.gouv.fr
Claude MICOLAU	В	claude.micolau@dgfip.finances.gouv.fr
Marc HOMS	В	marc.homs@dgfip.finances.gouv.fr
Mireille JUAN	B	mireille.juan@dgfip.finances.gouv.fr
Thierry DELALANDE	B	thierry. delalande @dg fip. finances. gouv. fr
Françoise FABRE	A	françoise.fabre@dgfip.finances.gouv.fr
Rornard MADTI	A	harnard marti@dafin finances gover fr

COMITE TECHNIQUE DE RESEAU

Le CTR qui s'est tenu à Paris le 20 Mai dernier a été quelque peu chaotique, avec un ordre du jour bouleversé et trois directeurs qui se sont succédés pour évoquer l'ensemble des sujets et notamment le bilan de l'expérimentation des pôles de contrôle des revenus/ patrimoine, la mise en place du timbre fiscal dématérialisé, l'expérimentation d'un point de contact téléphonique adossé au CIS. Les questions indemnitaires ont bien sûr été décalées en fin de séance....

Le sujet du régime indemnitaire a bien sûr été décalé en toute fin de séance.......

RÉGIME INDEMNITAIRE

Le directeur a annoncé plusieurs mesures destinés à réajuster certaines spécificités du régime des inspecteurs et la mise en place d'une garantie de maintien de rémunération (GMR) à titre personnel. Malgré ses avancées, FO DGFIP a dénoncé les inégalités subsistant encore.

F.O.-DGFiP a obtenu que ce sujet soit discuté à nouveau à partir de septembre pour 2015.

Les dates de basculement dans le régime fusionné sont programmées : au 1er juillet pour les personnels de catégorie B et C et au 1er septembre pour les personnels de catégorie A et A+

PÔLES DE CONTRÔLE DES REVENUS/PATRIMOINE

A l'issue de l'expérimentation des pôles de contrôle des revenus/patrimoine débutée en janvier 2013, la Direction Générale envisage leur généralisation au 1er septembre 2015. Les pôles assureront : le contrôle de tous les DFE hors compétence DNVSF, le contrôle ISF et y compris la gestion hors dépôt des déclarations, le contrôle des infra DFE et le CSP d'initiative complexe, le contrôle des déclarations de successions et de donation, le contrôle des prix et valeurs, la surveillance des régimes de faveur des particuliers et les rescrits. Ils seront localement organisés en fonction du tissu fiscal local.

Ces regroupements de missions complexes à haute technicité nécessitent une formation professionnelle adaptée.

F.O.-DGFiP continue de s'opposer au démantèlement des services de la fiscalité immobilière. et dénonce à nouveau une concentration des services, la réduction du maillage territorial et la conséquence de rupture avec la proximité avec les usagers.

DEMATÉRIALISATION DU TIMBRE FISCAL

La dématérialisation se traduirait par la suppression pure et simple du timbre et son remplacement par une taxe.

La Direction proposait de désigner un comptable unique et d'en confier la gestion à la DRFiP d'Ille-et-Vilaine.

Trois canaux seraient mis en place : un site Internet à destination du public, les guichets DGFiP et les buralistes via les applications PAI et PVA.

Le site Internet est en cours de construction, et les applications dédiées en cours d'extension fonctionnelle, le tout dans l'optique d'une mise en place du timbre dématérialisé pour les passeports en octobre 2014 et d'une suppression de la totalité des timbres mobiles à l'horizon 2017.

Cette vraie simplification de service aboutira cependant à une suppression de missions dans les SIE et Trésoreries.

F.O.-DGFiP a fait valoir d'une part que le niveau d'impréparation risquait de dégrader les conditions de travail des personnels et que d'autre part se poserait le problème du suivi de proximité pour les buralistes en cas de difficulté.

En conséquence, la délégation **F.O.-DGFiP** a voté contre, comme les autres délégations du CTR.

La direction a proposé l'expérimentation d'un point de

POINT DE CONTACT TÉLÉPHONIQUE

contact téléphonique adossé au CIS de Rouen et devant gérer pour le compte des SIP et trésoreries en charge du recouvrement de l'impôt implantés dans le département de l'Oise les appels téléphoniques et les réponses aux courriels. Cela résonne quelque peu comme un aveu d'échec de la fusion, la DGFiP se révèlant incapable d'assurer correctement l'accueil du public, conséquence directe de la réduction des effectifs. Ainsi à force de décourager l'usager de venir à ses guichets, il n'y viendra plus.

Attachés au service public républicain de proximité, facteur de lien et de cohésion sociale, les représentants F.O.-DGFiP ont émis un vote négatif sur cette proposition.

L'intégralité du compte rendu sur www.fo-dgfip.fr





Lettre ouverte au Directeur Général

Monsieur le Directeur Général,

Le syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques vous a, à maintes et maintes reprises, alerté tant sur la gestion prévisionnelle catastrophique des effectifs que sur les calendriers de gestion et leur impact sur les personnels. De la même manière, le syndicat Force Ouvrière a toujours dénoncé la mise en place d'un système de mutation qui trouverait très rapidement ses limites de par son fonctionnement complexe et l'inadaptation des règles d'affectation au nouveau réseau de la DGFiP conduisant à la sclérose des mouvements de mutation et au mécontentement de tous les agents.

Tout d'abord, le projet de mouvement général et de première affectation de la catégorie B vient de paraître. Il fait ressortir un déficit de 1362 vacances.

Cette situation est la plus catastrophique de ces dernières années à la DGFIP :

- Dans la filière gestion publique 758 emplois sont vacants: 523 en province et 235 en Ile-de-France.
- Dans la filière fiscale 480 emplois sont vacants : 380 en province et 100 en Ile-de-France,
- Dans la filière informatique : 124 emplois sont vacants.

Vos déplacements dans le réseau vous ont probablement permis de mesurer les difficultés quotidiennes des agents de tous grades qui subissent les conséquences de ces choix délibérés : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir leurs missions. Les résultats de l'observatoire interne ministériel comme les différents instruments mis en place dans le cadre du suivi des conditions de travail en témoignent également.

Comment continuer à faire fonctionner les services avec un sous-effectif de 2 370 agents en catégorie C, et de 1362 agents en catégorie B ?

Ensuite, le calendrier des actes de gestion que vous avez mis en place est en totale inadéquation avec la vie des services et, pire, avec celles des agents. Avec une campagne de mutation débutant au mieux à la mi décembre par le dépôt des demandes de vœux, des CAP déterminant les affectations pour le 17 juillet dans le meilleur des cas, vous avez préféré mettre en place un calendrier sans marge de manœuvre déstabilisant les agents du fait de la connaissance tardive de leur affectation, et condamnant tous les services RH à la marche forcée.

Par ailleurs, F.O.-DGFiP regrette que bon nombre d'agents ne puisse obtenir satisfaction dans un projet réalisé à minima alors que les directions souffrent de sous-effectif chronique. Elles ne sont pour autant pas toutes ouvertes à mutations pour les contrôleurs des Finances Publiques, La Direction Générale n'a donc délibérément pas muté l'ensemble des collègues qui auraient dû bénéficier d'une mutation. Force Ouvrière tient à vous rappeler que le droit à mutation est un droit fondamental et déplore que la Direction Générale ne respecte pas les règles de gestion qu'elle a elle-même élaborées.

Concernant les agents promus en catégorie B par liste d'aptitude ou concours, Force Ouvrière s'indigne qu'1 agent sur 4 ne puisse être affecté dans son département d'origine. Ces affectations se font souvent à plusieurs centaines voire milliers de kilomètres de leurs intérêts moraux et familiaux.

F.O.-DGFiP a également constaté que la mise en place des Résidences d'Affectation Nationale accroît la difficulté d'obtenir une mutation et augmente les risques d'éloignement. C'est pourquoi bon nombre d'agents, dépités, décident de ne pas déposer une demande de mutation ou pire de refuser une promotion redoutant une affectation non désirée et sclérosent ainsi, à leur corps défendant, tout le système.

Enfin, j'attire votre attention sur la décision qui vient d'être prise par l'ensemble des syndicats représentés en CAPN n°6 des Contrôleurs :

Face au mépris de la Direction Générale suite à la publication du projet de mutation, la totalité des élus de la catégorie B, refusera de sièger tant que l'administration ne leur présentera pas un nouveau projet prenant en compte toutes les demandes de mutation sur des postes vacants. Cela aura pour effet, de déplacer la CAP Nationale au mois de juillet et les affectations définitives de milliers d'agents en CAP locale au mois d'août.

Vous comprendrez qu'un tel recul du calendrier serait néfaste tant pour les services que pour les agents, il est donc de votre responsabilité de procéder à la publication rapide d'un nouveau projet permettant à des centaines d'agents d'obtenir une mutation et à tous les autres, une meilleure affectation.